



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Engorgement des urgences au CHU de Nîmes et accès aux soins

Question écrite n° 4873

Texte de la question

M. Yoann Gillet interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'état du service des urgences du centre hospitalier universitaire de Nîmes. Il appelle l'attention de M. le ministre sur la forte augmentation (+19,7 %) de l'affluence au sein du service en 2021 par rapport à 2020. M. le député rappelle à M. le ministre que le temps de passage moyen aux urgences de Nîmes est de 4h mais qu'il peut monter à 24, 48 voir 72h dans les périodes les plus saturées. Des patients se retrouvent entassés sur des brancards dans les couloirs dans l'attente de voir un médecin ou d'être transférés dans un service adapté. L'actualité récente prouve, s'il le fallait, la situation dégradée du CHU de Nîmes. En effet, le 17 décembre 2022, les urgences ont eu à traiter bien plus que d'habitude ce qui relève de la médecine générale en raison d'une grève au sein de la maison médicale du CHU. Une situation catastrophique a été empêchée grâce au courage et au professionnalisme du personnel hospitalier qui s'est une fois de plus démené pour permettre à la population d'avoir accès à un service de santé. Ainsi, M. le député tient à souligner que la prime de 183 euros mensuelle octroyée aux soignants ne suffit ni à pallier les faibles salaires du milieu hospitalier ni à dédommager la pénibilité croissante du travail des agents. Pour pallier l'engorgement des urgences, de la maison médicale et au manque de médecins généralistes, des médecins ont décidé de créer un centre de Soins Immédiat Secours (SIS). Ce centre permettra l'accueil de 80 à 100 patients par jour pour porter des soins n'étant pas d'urgence vitale. M. le député tient à saluer cette initiative et invite M. le ministre à prendre toutes les dispositions pour accompagner financièrement cette structure. Cette initiative d'intérêt général doit être soutenue par l'ensemble des acteurs publics, mais elle ne permettra pas à elle seule de répondre au problème de l'accès aux soins. Ainsi, rien qu'à Nîmes, ce sont 15 000 personnes qui n'ont pas de médecin traitant. Pour toutes ces raisons, il sollicite donc M. le ministre, outre la demande d'accompagnement financier du SIS, pour avoir des précisions et des engagements quant aux actions que le Gouvernement entend mettre en place et les budgets qu'il entend débloquer pour remédier à la situation.

Données clés

Auteur : [M. Yoann Gillet](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4873

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 583

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)